L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 24 JANVIER 1875

48me Année.

DUFOUR & LIHET
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE MATIN, 24 JANVIER

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Hoffman, Marks & Co., au No ... de la rue de Chartres, — marchandises [illegible]

SPECTACLES.

Dimanche, 24 janvier 1875.

OPÉRA—Zampa, les Noces de Jeannette et danses du Prophète.
ACADÉMIE DE MUSIQUE—Child Stealer.
ST CHARLES—Humpty Dumpty.

La Louisiane et le Congrès.

Il faudrait une demi douzaine de volumes in octavo pour renfermer tous les discours, mémoires, adresses, enquêtes et contrenquêtes, auxquels a donné lieu la question louisianaise, depuis la guerre Carter-Warmoth, en janvier 1872, jusqu'au moment actuel.

Tout ce qui concerne l'usurpation Kellogg, depuis l'élection de novembre 1872, a été élucidé dans les moindres détails et ce qui se rattache à la récente élection du 2 novembre 1874, a déjà fait l'objet d'une volumineuse enquête, de mémoires, de rapports, d'un message présidentiel, et de discussions au Sénat et à la Chambre qui ne sont pas près de prendre fin.

Nous pensions que 36 témoignages, remplissant plus de 1500 pages, témoignages recueillis par le premier sous-comité en présence des avocats des deux partis adverses, devaient avoir épuisé le sujet. Il paraît que nous nous trompions.

La majorité républicaine du Congrès n'a pas voulu rester sous le coup du rapport du sous comité, si défavorable au gouvernement usurpateur de la Louisiane, et c'est pour obéir à une pression de parti irrésistible, que les quatre autres membres du comité de sept, de la Chambre, sont venus rouvrir une enquête qu'on croyait terminée.

S'il faut en croire les on dit, cette nouvelle enquête serait plus longue que la première et ne durerait pas moins de deux à trois semaines. Le comité recueillerait en affidavits, certificats et dépositions de quoi remplir trois à quatre mille pages, soit six à huit volumes.

Les quinze cents pages de la première enquête seront à peine prêtes à être soumises au Congrès, lorsque la nouvelle sera [illegible] et les sténographes n'auront pas fini de mettre au net la seconde enquête, lorsque le terme du Congrès expirera le 4 mars.

Si la Chambre attend les résultats de la seconde enquête pour prendre une décision sur la question louisianaise, ces résultats lui parviendront donc trop tard.

Toutes ces lenteurs indiquent l'intention, de la part de la majorité républicaine, de fatiguer l'attention du pays et d'éluder une décision finale.

Au Sénat, une première discussion a abouti à une demande d'information suivie du message présidentiel que l'on connaît.

La seconde discussion [illegible]

[illegible]

Il faut que les pouvoirs qui, de Washington, assument le contrôle de nos affaires, soient avertis de l'étendue de la ruine qu'ils ont causée et de la misère qui menace toute une population, sans distinction de parti ni de race. Il faut présenter au comité un bilan exact des embarras de l'agriculture en Louisiane et de l'appauvrissement de la ville, il faut lui soumettre un dénombrement des magasins et des maisons vides, des ateliers fermés, des commis sans emploi, des ouvriers sans ouvrage, des familles sans abri et sans pain. Il faut ne négliger aucune source d'information pour que le relevé soit complet.

Peut-être le tableau navrant d'une ruine qui atteint amis et ennemis politiques, qui a fait pauvres ceux qui étaient riches et qui réduit à la famine ceux qui n'ont que leur travail pour subsister, sera-t-il plus éloquent que tous les plaidoyers politiques. Peut être l'humanité aura-t-elle raison de l'esprit de parti, sourd à la voix du droit et de la justice!

Nos amis du Nord nous crient de patienter. Qu'ils sachent, au moins, que nous sommes sur le point de périr à force de patienter et que, s'ils veulent tergiverser, la Louisiane [illegible] contre Grant dans [illegible] risquent fort, en ne [illegible] de n'avoir plus qu'à [illegible]

LES LEVÉES.—D'un rapport fait par l'ingénieur Jeff Thompson, [illegible] un danger imminent de crevasse à [illegible] Point, qu'il y a absence totale de [illegible] à Morganza, où la grande levée [illegible]

Les travaux sont à peu près finis à [illegible] Mattie et sur les habitations Lockwood, Hereford, Lobdell, Patrick Walker et Herbert. La [illegible] de la Levée [illegible] a été étendue de [illegible] en avant et de [illegible] des fossés.

Rien n'a été fait pour boucher la crevasse du Bonnet Carré. [illegible] Jacques craignent que ces crevasses ne maintiennent le niveau des eaux assez bas pour ne pas permettre l'irrigation des rizières.

Le DR. PARMLY, dentiste, au No 7 de la rue North, place Lafayette.

A LA LETTRE.—Liquidation et vente au dessous du prix coutant, au magasin de Jos. B. Hubbard, établi depuis 1840 au coin des rues Remparts et Perdido, pour cause de retraite.

Un mouvement important.

Nouvelle proposition d'arbitrage.

Les membres de la Législature, expulsés par les baïonnettes fédérales, qui se réunissent, chaque jour, en caucus, ont adopté, dans leur réunion d'hier, d'importantes résolutions qui ont été présentées au comité congressionnel d'enquête, par l'Orateur Wiltz en personne.

Ces résolutions proposent de soumettre à l'arbitrage des quatre membres du comité actuellement à la Nouvelle-Orléans, la question des élections du 2 novembre 1874. On sait que le comité se compose de trois membres républicains et d'un démocrate. En offrant ainsi de prendre pour arbitres d'élections controversées, un comité composé aux trois quarts d'adversaires politiques, les représentants démocrates conservateurs de la Louisiane témoignent à la fois de la confiance la plus absolue dans la justice de leur cause et de leur foi dans l'impartialité et l'honnêteté des membres du comité.

Nous ne savons encore quel sort sera réservé à cette proposition, mais nous ne pouvons que l'approuver, parce qu'elle prouve que nos représentants ont le désir sincère de se prêter à un arrangement compatible avec leur dignité et leur honneur, pour amener une solution de nos troubles politiques et pour rendre possible l'adoption des lois de réforme si indispensables au soulagement de la population et au salut de l'Etat.

Leur démarche ne pourra avoir d'effet que si la proposition d'arbitrage est acceptée par la réunion que préside M. Hahn, et que si le comité juge à propos de remplir la mission qui lui est offerte. Mais, quoiqu'il en soit, la démarche est des plus honorables pour ceux qui la font et pour ceux à qui elle s'adresse. Elle est de nature à produire une profonde impression à Washington, où, paraît il, les républicains sont très divisés et ne peuvent s'entendre, malgré la menace attribuée au Président de retirer les troupes de la Louisiane si le Congrès se refuse à statuer.

Après les deux propositions d'arbitrage, l'une émanant du gouverneur McEnery et de ses collègues et se rapportant à l'élection de 1872, l'autre émanant de la Chambre présidée par M. Wiltz et s'appliquant à l'élection de 1874, les radicaux de la Louisiane, mis au pied du mur, ne peuvent reculer sans se condamner eux-mêmes aux yeux de tous les gens impartiaux, car leur refus sera un aveu que leurs griefs sur les fraudes et l'intimidation ne sont qu'imaginaires.

On trouvera dans le compte rendu de l'enquête congressionnelle, le texte des importantes résolutions dont nous venons de parler.

Le bilan de la propriété à la Nouvelle-Orléans.

Nous n'avons pas encore les éléments nécessaires pour dresser le bilan de la propriété foncière à la Nouvelle-Orléans; mais [illegible] des carpet baggers.

[illegible]

Nous terminons ces remarques par deux informations qui sont significatives.

L'un de nos rapporteurs vient de faire le relevé des magasins vides dans les deux rues les plus commerçantes du second district et voici le résultat de son inspection:

Rue de Chartres de Canal à St-Pierre	34
Rue Decatur ou de la Vieille-Levée de Canal à St-Pierre	23
Total	57

Ainsi dans deux rues seulement sur un parcours de cinq îlets, au centre même du commerce, il y a 57 magasins à louer. On en eût à peine trouvé 7 dans la période de 1866 à 1868.

Un témoignage indépendant.

Un journal de Bloomington, Illinois, le *Pantagraph*, contient une lettre du commandant Lowrey, l'officier de marine disgracié, qui est un témoignage bien impartial de la situation ici. Voici quelques extraits de cette lettre qui est datée de la Nouvelle-Orléans le 8 janvier 1875.

A juger par les dépêches récentes et scandaleuses du général Sheridan, quiconque ne serait pas au courant, arriverait à la conclusion que les habitants de cette ville sont une horde de gredins et de bandits, mais étant ici et voyant comment les choses marchent on ne peut s'empêcher d'être révolté des actes récents du gouvernement.

Nous sommes ici depuis le 25 septembre et nous avons eu toutes les facilités pour nous assurer de l'état réel des choses et des sentiments de la population, et nous déclarons sans hésitation que nous pensons qu'on a grandement calomnié le peuple de cet Etat. Sheridan dit qu'il n'y a pas de loi ici et que l'air est imprégné d'assassinat. Nous n'avons pas vu de troubles ici depuis notre arrivée jusqu'au 4 du mois courant, mais nous avons vu les lois exécutées dans beaucoup de cas et la ville aussi tranquille qu'aucune autre ville de cette étendue, dans l'Union. Je ne suis pas à même d'expliquer les troubles politiques, je ne puis que constater [illegible] Les taxes sont très élevées, la quantité des propriétés à vendre dans la ville est illimitée, les facilités ordinaires du commerce sont suspendues et le peuple se trouve en présence de la ruine.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE TABAC.—Nous avons parlé dans un de nos numéros précédents du tabac *Fine Cut*, à chiquer, que M. J. P. Sarrazin nous a envoyé: "LE DELIGHT," qu'il vient d'ajouter à ses nombreuses marques. Ce tabac est sans contredit supérieur à tout ce qui a été manufacturé jusqu'à ce jour. Avis donc aux chiqueurs et aux fumeurs, en s'adressant aux Nos 61 et 63, rue de Chartres et au No 65, rue Poydras, ils obtiendront le *nec plus ultra* en fait de tabacs à chiquer et à fumer ainsi qu'en fait de cigares. Le tout à des prix très réduits.

Pour répondre aux exigences des temps,
200 lots ont été ajoutés,
Sans augmenter le nombre des billets.
Dans le tirage du 6 février,
La Loterie de l'Etat de la Louisiane
Répartira $55,000!
C'est un lot par 22 billets.
Achetez à temps un billet
Et assurez vous une fortune.
Ne perdez pas l'occasion.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez-le tout grillé et moulu rue du Camp No. 5.

L'enquête congressionnelle.

Nous ne croyons pas nécessaire de remplir tous les jours plusieurs colonnes de l'*Abeille* avec les témoignages recueillis par le comité d'enquête. Nos lecteurs n'ont pas besoin d'être éclairés sur ce qui s'est passé en Louisiane et sur les événements dans lesquels ils ont joué un rôle. L'enquête est faite pour le Congrès et le peuple du Nord. Une analyse correcte et assez détaillée doit être envoyée chaque jour à la presse du Nord par les soins du comité conservateur et cela suffit pour la publicité à donner à l'enquête.

Nous nous contenterons donc de signaler ce qu'il y aura de saillant ou de nouveau dans l'enquête. Voici tout d'abord les deux programmes présentés au comité d'enquête au nom des deux partis rivaux.

M. Hugh J. Campbell présente le programme suivant au nom du parti républicain:

Premièrement—Nous prouverons que le parti républicain a perdu plusieurs milliers de votes par suite de l'intimidation à laquelle les conservateurs ont eu recours; exemples:

1. Le massacre de Colfax.
2. Le massacre de Coushatta.
3. La conspiration de la Ligue Blanche.
4. La déposition violente d'officiers de paroisses de l'Etat et l'installation d'officiers nommés, illégalement, par McEnery.
5. La proscription générale et la persécution de républicains. L'insurrection du 14 septembre.

Deuxièmement—Nous proposons de démontrer que la Ligue blanche est une conspiration organisée contre le gouvernement de l'Etat, et qu'elle s'entend avec d'autres organisations semblables dans tout le Sud; que son but est de renverser le gouvernement né de la reconstruction et d'annuler les amendements constitutionnels; qu'un des dangereux résultats de l'organisation est la renaissance de l'ancienne hostilité contre le gouvernement des Etats-Unis.

Troisièmement—Nous proposons de démontrer que la prétendue organisation de la Chambre des Représentants, sous M. Wiltz, le 4 janvier, est l'acte d'émeutiers; qu'elle n'a absolument aucune légalité et que c'était une partie d'une conspiration dont le but était d'amener une révolution dans le gouvernement de l'Etat.

Quatrièmement—Nous désirons soumettre des preuves relativement à des assassinats politiques, à des proscriptions aux théâtres et autres lieux publics, à l'expulsion d'enfants de couleur, des écoles publiques, par des émeutiers.

Cinquièmement—En réponse aux points soulevés par les avocats de la partie adverse, nous prouverons, si on nous le permet, que l'intimidation dont on accuse les soldats des Etats-Unis n'est autre chose que la crainte qu'avaient les personnes soupçonnées de complicité dans les massacres de Colfax et de Coushatta, de voir exécuter des mandats d'amener contre elles—mandats qui, dans certaines parties de l'Etat, ne pouvaient être exécutés avec sureté que sous la protection des forces militaires des Etats-Unis.

Nous proposons également de démontrer, par des extraits des journaux de la Ligue Blanche, l'encouragement le plus audacieux à l'assassinat de républicains, aux désordres, à la révolution, à la résistance armée aux Etats-Unis.

Les conservateurs ont soumis au comité les points suivants:

Premièrement — Qu'à l'élection de 1874 les conservateurs ont agi en citoyens paisibles et loyaux, qu'ils ont triomphé, qu'ils ont élu une majorité de vingt-cinq membres de la Chambre et dix sénateurs, qu'ils ont élu le trésorier d'Etat par une majorité de plus de quatre mille voix et au moins un membre du Congrès que le Bureau de retours n'a pas déclaré élu.

Deuxièmement.—Que le Bureau de retours a frauduleusement changé le résultat.

Troisièmement.—Que la seule intimidation qui ait eu lieu a été de la part d'hommes de couleur républicains contre les conservateurs de couleur et par l'usage des troupes des Etats-Unis mises sous les ordres des marshals des Etats-Unis, le jour de l'élection, dans le but de chasser les votants conservateurs.

Quatrièmement.—Que le gouvernement corrompu a détruit les intérêts matériels de l'Etat et qu'il y a dépréciation extraordinaire de toute espèce de propriété.

Cinquièmement.—Qu'il n'y a eu aucun outrage, ni outrages contre les républicains, qu'ils n'ont pas été frappés d'ostracisme pour des causes politiques quelconques, mais pour des causes morales quand ils ont été considérés corrompus et ignorants dans les communautés où ils vivent.

Sixièmement.—Que les émeutes sont dues à des causes locales—généralement l'oppression et le dépouillement du peuple par des officiers corrompus; que les sont politiques en ce sens seulement que les citoyens ont opposé de la résistance à la violation de leurs droits et que le peuple a été provoqué et outragé.

Septièmement.—Que les relevés établiront que les hommes de couleur ont commis plus d'homicides et de meurtres que les blancs, qu'ils se sont rendus plus souvent coupables d'incendies; qu'une grande partie de ces crimes proviennent de la mauvaise administration de la justice par les officiers de Kellogg, et des grâces octroyées aux criminels par Kellogg en sa qualité de gouverneur.

Huitièmement.—Que les troubles ont été des troubles de localités et sans coopération ou préparatifs faits d'avance dans d'autres parties de l'Etat.

Neuvièmement.—Que les fraudes ont été commises par le parti républicain; qu'il y a eu plusieurs milliers de votes frauduleux à la Nouvelle-Orléans et dans l'Etat par suite des enregistrements des officiers nommés par Kellogg; que les papiers frauduleux ont servi aux républicains.

Dixièmement.—Que la Chambre actuelle, présidée par M. Hahn, est un corps organisé contrairement à la loi et n'a jamais eu de quorum.

Onzièmement.—Que nous pions tout ce que renferme le mémoire des républicains, et nous défions ceux-ci de prouver que l'Etat n'est pas loyal envers les Etats-Unis.

Après quelques débats préliminaires sur la manière de conduire les travaux du comité, il a été procédé à l'audition des témoignages.

M. Charles Cavanac, l'un des membres du comité conservateur, a fait un exposé lucide et complet des opérations du Bureau des retours et des fraudes, falsifications, soustractions et substitutions de pièces qui se rattachent à ces opérations. Sa déposition a dû déjà édifier les quatre membres du nouveau comité. Il a relaté, entr'autres cas, celui de la paroisse De Soto et a exposé que le refus fait par le Bureau des retours d'admettre les duplicata originaux des rapports de cette paroisse avait privé les candidats démocrates, le Trésorier, un membre du Congrès et un Sénateur d'Etat d'une majorité de 1042 votes et avait empêché l'admission de deux membres de la Chambre.

La déposition de M. Cavanac est un excellent début pour la partie de l'enquête concernant le bureau des retours.

M. Zacharie, président du comité conservateur, a fait aussi le relevé de toutes les fraudes qui ont été commises et a dit, à son tour, ce qu'il savait du Bureau des retours.

Le fait important de la journée a été la présentation par l'honorable L. A. Wiltz, au nom de tous les membres conservateurs de la Chambre des représentants, réunis en caucus, d'une résolution qui soumet à l'arbitrage du nouveau comité d'enquête congressionnel la question de l'élection de 1874 en ce qui regarde les membres de la Législature.

Voici le texte de ce document remarquable:

Résolu par le caucus de la Chambre, composé des membres conservateurs déclarés élus par le Bureau des retours et d'autres membres, qui réclament avoir été incontestablement élus, mais qui ont été fraudés par le dit Bureau des retours:

Que désirant, dans l'intérêt de notre malheureux Etat, arriver à une résolution de nos troubles politiques et ayant toute confiance dans l'intégrité et dans l'impartialité des quatre honorables membres du comité congressionnel actuellement à la Nouvelle-Orléans, nous leur demandons à l'unanimité, avant qu'ils aient commencé leur enquête,—si la tâche ne leur semble pas trop onéreuse,—de prendre les retours de l'élection de 1874, accompagnés de tous les documents et de toutes les preuves qui s'y rattachent, et de déclarer, d'après ces retours, ces documents et ces preuves, quels sont les membres de la Législature qui ont été légalement élus.

Résolu, que l'honorable Louis A. Wiltz, Orateur de la Chambre, soit requis de se présenter devant les membres du comité congressionnel et de leur soumettre une copie de cette résolution.

Caucus de la Chambre Conservatrice, ce 23 janvier 1875.

LOUIS A. WILTZ, Orateur.

L'honorable Hoar, président du comité d'enquête, a accepté ces résolutions et a déclaré qu'elles seraient prises en considération et la proposition soumise au comité.

UNE COMMUNICATION ANONYME.—Nous ne pouvons insérer la communication signée "Un contribuable et employé décapité" d'abord parce que l'auteur ne se fait pas connaître et parce que nous avons reçu la lettre trop tard pour vérifier l'information qu'elle contient et qui nous paraît plus que douteuse. Nous ferons cette vérification et nous aviserons.

De plus fort en plus fort,
De plus fort en plus fort!
De nouveaux lots, de nouveaux lots,
De nouveaux lots, de nouveaux lots!
Pas de nouveaux billets,
Pas de nouveaux billets!

Ne manquez pas d'acheter un billet à la prochaine Loterie de l'Etat de la Louisiane, à numéros simples, qui se tirera le 6 février.

OPÉRA.

Nous avons assisté, hier soir, au troisième acte des *Huguenots*. Nous avons constaté avec plaisir que la salle était bien garnie, et que le public témoignait de plus en plus l'intérêt qu'il prend à la cause des artistes. Il y a là de quoi encourager la Société que dirige M. Momas. Elle n'a qu'à persister et à redoubler de bonne volonté; l'opinion publique finit toujours par venir en aide à ceux qui ne désespèrent ni d'elle ni d'eux-mêmes.

On ne saurait désirer un spectacle plus engageant que celui de ce soir; il se compose de *Zampa*, des danses du troisième acte du *Prophète*, et des *Noces de Jeannette*.

Nous avons consacré la plus grande partie de notre *Chronique* de dimanche dernier à parler d'Hérold et de Zampa; les personnes qui nous font l'honneur de lire nos causeries, savent ce que nous pensons du compositeur et de son œuvre. Nous engageons fortement ceux qui n'ont pas encore entendu *Zampa*, à passer leur soirée à l'Opéra; nous sommes bien convaincu qu'ils ne regretteront ni leur temps ni leur argent. Quant aux personnes qui jadis ont goûté cet ouvrage, on n'a pas besoin de les inviter à se rendre au théâtre ce soir; en voyant le nom de *Zampa* sur l'affiche, elles ont décidé que, dès sept heures, elles seraient rendues à l'Opéra.

Les danses du Prophète formeront un intermède qui plaira comme il a plu à toutes les représentations de cet opéra. Elles sont on ne peut plus gracieuses, et la musique qui les accompagne a toujours été mise au rang des meilleures compositions de Meyerbeer. Enfin qu'on nous permette de parler ainsi la direction donne les *Noces de Jeannette* pour la gaieté. Comme on le voit, il y a de quoi satisfaire les gourmets et les gourmands.

A. M.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La représentation de ce soir doit clore l'engagement de Mlle Lucile Western, et sous les traits de Margaret Rookby, dans le "Child Stealer," cette éminente actrice se fera applaudir une dernière fois. Demain, la pièce d'Augustin Daley, intitulée: "Under The Gas Light" sera représentée avec de nouveaux décors. Outre cet attrayant spectacle, les sœurs jumelles Viadis feront leur rentrée en scène et exécuteront de merveilleux tours de force.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Lawrence Barrett n'a plus que quelques jours à demeurer parmi nous; son engagement se termine samedi prochain. Il se fera entendre demain dans une des belles tragédies de Shakespeare, "Jules César," et mardi, dans "Rosedale."

THÉATRE ST. CHARLES.—La troupe Lander a donné hier soir, sa représentation d'adieu. On nous annonce pour ce soir, les débuts de la célèbre troupe de pantomime Tony Denier, qui, tous le croyons, est favorablement connue de notre public. Cette troupe possède d'excellents mimes et ses représentations seront bien accueillies. Les habitués du Vieux Poney pourront se dérider le front et rire à cœur joie.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.—La Société Dramatique d'Orléans doit donner le 29 janvier courant, au Théâtre du Globe, une représentation extraordinaire au bénéfice de la société de secours "Crescent City." La pièce choisie pour cette occasion est "Clouds". On trouvera dans une colonne la distribution des rôles et la composition du comité de réception. Nous sollicitons pour cette représentation le concours de tous ceux dont les sympathies sont acquises à l'œuvre du "Crescent City Relief Association".

Bonne chance pour tous!
Mais la meilleure chance
Est celle qu'offre la Loterie de la Louisiane
Tirage du 6 février.
Elle comprend le même nombre de billets.
Le gros lot ordinaire de $30,000,
Le second lot ordinaire de $10,000,
Avec 200 lots nouveaux,
Avec 200 lots nouveaux!
Achetez à temps votre billet.

☞ Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5, à une porte de la rue du Canal.

54.

Stimulant salutaire.—Les stimulants diffusibles, pourvu qu'ils soient absolument purs, sont parmi les plus utiles agents médicaux employés par les membres de la faculté. Quand le ton du système est abaissé par les influences débilitantes du mal, ou lorsqu'il y a un manque inhérent de vigueur dans la constitution, ils servent à combattre les tendances énervantes, et réjouissent l'esprit du pauvre invalide. Mais quand, comme dans le cas des Hostetter's Bitters, ils possèdent les vertus toniques et altératives, leurs effets sont rendus permanents et ils donnent un résultat d'un avantage triple. Les Bitters non seulement relèvent les malades de la débilité nerveuse et de la dépression mentale par leur action salutaire stimulative, mais ils infusent encore une vigueur de durée dans le système épuisé et rectifient ces troubles intérieurs qui sont la véritable cause de la faiblesse. La pureté et la nature saine de la base alcoolique des Bitters augmentent considérablement l'efficacité de leur ingrédient botanique, fait que la supériorité de leurs vertus curatives démontre suffisamment.

GRANDE
Représentation au bénéfice de la Société de secours
CRESCENT CITY.
Donnée par la Société Dramatique d'ORLEANS, au
THÉATRE DU GLOBE.
Vendredi 29 Janvier 1875.
On jouera à cette occasion la pièce intitulée
CLOUDS.

DISTRIBUTION DES ROLES.

Hon. Walter Randall	George Stern
Ralph Randall	C. M. De Camp.
William Wimberly	S. M. Stelle.
Fred Town	Henry Pickles.
Dr Edward Lane	O. S. Babcock
Billy Boddleo, (un honnête homme)	(W. H. Benshaw).
Albany Stilley	Jno. A. Cairns.
Robert	[illegible]
Stella Gordon	Miss Fhi (?) Glover
Cora Adair	Maggie Strouback.
Ella Randall	Clara Milton.
Eva Wimberly	M. Sherwood.
Miss Matilda Prim	Mme L. B. Seymour
Mme M. Burrows	Miss Carrie Foster
Martha	Annie Hall.

Le Col. Wm. J. Behan a été nommé président du comité de réception [illegible] Messieurs sont priés de se présenter à lui vendredi prochain, à [illegible]

COMITÉ DE RÉCEPTION.
Col. Wm. J. Behan, Président.

Col. Wm. T. Vaudry,	Col. John Glynn, Jr.
Major W. M. Hunt,	Capt. Jas. D. Edwards,
Capt. R. R. Pleasants,	Capt. E. A. Guibet,
Capt. Harrison Watts,	Capt. Arch. Mitchell,
Capt. D. M. Kilpatrick,	Capt. S. H. Buck,
Capt. E. J. Hamilton,	Capt. Thos. McIntyre,
Capt. J. R. [illegible],	Capt. Ed. Flood,
Capt. A. R. Phillips,	Andrew Hero, Jr.,
Ed. Lilienthal,	E. A. Burton,
D. C. Johnston,	R. G. Pyrich,
Geo. H. Braughn,	W. G. Simmons, Jr.
Chas. Wehli,	J. H. DeGrange,
F. H. Whitaker,	H. E. Shropshire,
Wash. Marks,	Dr. J. N. Folwell,
Thad. Waterman,	Wm. Fagan,
R. M. Ferguson,	Alf. F. Baker,
L. B. Clark,	E. J. Green,
Warren Easton,	R. J. Henderson,
Edw. Corkery,	J. C. Kemig,
Dave Hughes,	C. R. Post,
	C. W. Stone.

Les portes s'ouvriront à 7 heures,
Le spectacle commencera à 8 heures.
Il n'y aura pas de places réservées.
Prix du billet: $1 00. Secondes, 50 cts.

W. I. HODGSON,
Président du comité d'arrangements.

24 janv—

1876! Saison des Bals. 1876!
DANZIGER
[illegible]

Mariés, à Lockport, Lne., [illegible] la résidence des [illegible] le Rév. Père F. M. [illegible] CLAUDET, de St. Jacques, [illegible] RIE Jr., de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Mariés, le 14 janvier 1875, [illegible] M. FORTUNÉ KEOLL (?) [illegible] RON, de l'Illinois.

Décédée hier, à 3 1/2 heures [illegible] vingt huit ans, Dame PAULINE MARIE [illegible] VANIE LACORBINIÈRE [illegible]

Décédé hier à 4 heures de l'après midi, à l'âge de quarante-quatre ans, FRANCOIS [illegible]

Décédé hier, 23 janvier, [illegible] JEAN FELIX SANCHEZ, [illegible] des Français, entre Morales et Urquhart. De la part de la famille [illegible]

Décédée, hier à midi, MARIE [illegible] native de la Nouvelle-Orléans, [illegible] De la part de sa famille [illegible]

Décédée, hier, le 23 janvier, [illegible] RIE DOMINGA DE LEON Y [illegible] épouse de Joseph S. Cucullu, [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
17........RUE DE CHARTRES........17
TAPIS—Wilton, Axminster, Velours, [illegible]
TOILES CIRÉES [illegible]
NATTES—100 rouleaux [illegible]
STORES—couvertures de pianos et de tables.
ETOFFES POUR MEUBLES, [illegible]
A vendre par A. [illegible]
24janv

Nuova Orleans, [illegible] [illegible] I SIGNORI [illegible]

AVIS—[illegible] par ordre du président, L. C. [illegible]

Liquidation
J. LEVOIS & JAMISON,
—AU—
No. 126 de la rue du Canal
[illegible]
Marchandises sèches de fantaisie et de fonds, importées.
[illegible]
J. LEVOIS & JAMISON,
au No 126 de la rue du Canal.
24 jan-

MARCHANDISES SECHES
Réduites au-dessous des prix [illegible]
IMMENSE SACRIFICE DE TOUT LE STOCK
J. TURCOTTE
158 — Rue du Canal — 158
Bâtisse blanche, coin [illegible]
Commencera Lundi 25 janvier, une grande vente pour écouler tout son stock d'hiver
AU PRIX COUTANT
et au dessous des prix coutants.
Tous les articles depuis les souliers les plus [illegible] jusqu'aux indiennes aux prix les plus réduits.
C'est pour les acheteurs une bonne occasion d'acheter d'excellents articles à
50 cents à la piastre.
24 janvier— J. TURCOTTE.

Collége Commercial de Dolbear
[illegible] Rue de Canal.
A U TROISIEME ETAGE [illegible]
LEVI DOLBEAR, [illegible]
24janv—1mMJD

SAML. P. PARMLY.
DENTISTE,
(ci-devant de Paris)
a repris l'exercice de sa profession à la Nouvelle-Orléans.
Son cabinet—au No. 7 de la rue North, place Lafayette,—est ouvert de 9 à 2 heures.
24jan—1m Mar J D,

A vendre,
GROCERIES
[illegible]

Le Comité des Conservateurs
nommé pour se trouver dans [illegible] Comité Congressionnel a établi [illegible] néral au No 149 rue du Canal. [illegible]
P. C. ZACHARIE, Président.
F. H. BARBOT, Secrétaire.

Département des Finances [illegible]

Réparation de pianos.
J. PIFFAUT, [illegible]

MR J. FEUILLAN [illegible]

Danziger [illegible]
Dans les marchandises de fonds [illegible]
Dans les articles de ménage [illegible]

Réduction des prix de réparation et d'accord de pianos.
[illegible]

A vendre.
5000 [illegible]

Cocher.
[illegible]

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.
[illegible]

A. BONNET,
[illegible]

Var. MAIGNAN,
NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 — Rue Bienville — 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
[illegible]
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
[illegible]
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Association d'Assurance
[illegible]
CINQUIEME ETAT ANNUEL
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—de la—
Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Paul Boissonneau,
Marchand-Tailleur.
[illegible]

Demande d'emploi.
[illegible]

Bureau des Variétés
HOYT,
[illegible]

LA CELEBRE
Mme LEONCE
[illegible]

Si vous cherchez la perfection dans le
THE OU LE CAFE
ALLEZ AU
Grand dépôt de thé de la Chine
ET DU JAPON.
[illegible]

Habillements pour le peuple
CHEZ
GODCHAUX,
[illegible]
Ventes rapides et légers bénéfices!
[illegible]

Aux Dames.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

MICHEL LION
AUX
CENT MILLE PALETOTS,
197 et 199 Vieille-Levée,
[illegible]
Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.
[illegible]
MICHEL LION.

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Hope
[illegible]

RICHARD FROTSCHER,
[illegible]

HORTICULTURE.
[illegible]

HORTICULTURE.
[illegible]

L. VIPLE,
[illegible] Rue Bourbon,
[illegible]

ELKIN & CO.,
[illegible]

GROCERIE A VENDRE
[illegible]

A Vendre.
[illegible]